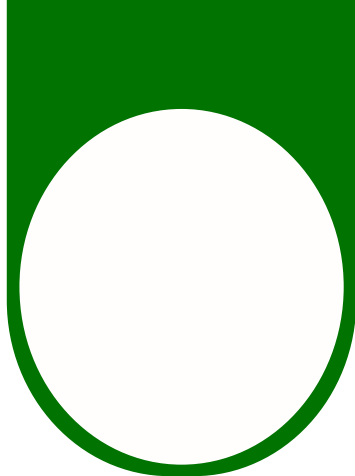




SCOOP DE L'AGENCE BÉNINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT

Bulletin : Trimestriel
(Édition : n°2 – [juin, 2025)





1- Éditorial

POURSUIVRE NOTRE ENGAGEMENT, RENFORCER NOTRE IMPACT !

Le deuxième trimestre de l'année a été marqué par une intensité particulière dans nos activités, traduisant l'engagement constant de l'ABE en faveur d'une gestion plus rigoureuse et proactive de l'environnement. Chaque action menée ces derniers mois reflète la volonté de notre Agence de rester à l'avant-garde des enjeux environnementaux actuels.

Nous avons eu l'honneur d'organiser la première soirée de l'environnement de l'année, ensuite une session tant attendue sur le Système d'Information et de Suivi de l'Environnement par Internet (SISEI). Cet outil, essentiel permettra à terme un meilleur accès à l'information, une transparence accrue, et un pilotage plus efficace des politiques environnementales.

Autre moment fort de ce trimestre : la campagne de sensibilisation sur les nouvelles procédures de l'évaluation environnementale au Bénin. Pendant un mois, nous avons sillonné les territoires, dialogué avec les parties prenantes, écouté, informé, et partagé. Cette campagne a permis de poser les bases d'une appropriation collective de ces nouvelles directives, gage de conformité et d'efficacité dans leur mise en œuvre.

Au-delà de ces initiatives majeures, nos activités classiques – évaluation environnementale et sociale, suivi environnemental, appui technique et sensibilisation – se sont poursuivies avec rigueur et professionnalisme, consolidant le socle de notre mission institutionnelle.

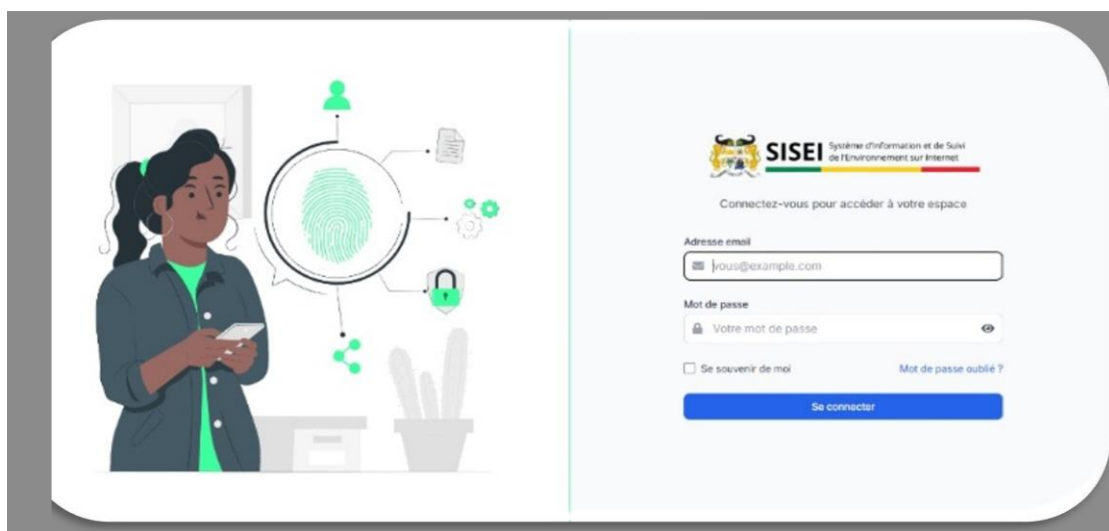
Ce bulletin est le reflet de ces efforts conjoints. Il se veut à la fois un outil d'information et un vecteur de mobilisation autour de notre ambition commune : construire un avenir où développement et durabilité ne s'opposent plus, mais se renforcent mutuellement.

Bonne lecture à toutes et à tous.

François-Corneille KEDOWIDE, DG/ABE



👉 Observatoire national de l'environnement



Système d'Information et de Suivi de l'Environnement par Internet (SISEI) s'inscrit dans le cadre des engagements internationaux pris lors du Sommet de la Terre de Rio (1992). Le chapitre 40 de l'Agenda 21 a souligné l'importance cruciale des informations environnementales pour une prise de décision éclairée, affirmant que chaque acteur, public, privé, institutionnel ou individuel, est à la fois utilisateur et fournisseur d'informations sur l'environnement. Le partage et la circulation des données environnementales deviennent ainsi

indispensables pour assurer un développement durable. Ces engagements mondiaux justifient la mise en place de systèmes nationaux de suivi de l'environnement garantissant un accès *libre à des données fiables*.

Le SISEI constitue un outil essentiel pour la collecte, l'analyse et la diffusion de données environnementales en temps réel. Dans le cadre de la dynamique actuelle de renforcement du SISEI, l'Agence a organisé, au cours du deuxième trimestre, une session à son antenne de Parakou. Cette rencontre visait à : (i) présenter l'état d'avancement du SISEI aux points focaux ; (ii) affiner les indicateurs environnementaux à suivre ; (iii) dévoiler la nouvelle interface ainsi que les nouvelles fonctionnalités de la plateforme, ce qui permettra une présentation enrichie de l'Observatoire national de l'environnement. Cet observatoire constituera la vitrine des résultats du SISEI, offrant au grand public et aux décideurs un accès aux tendances environnementales.

Le système est structuré autour de quatre (04) regroupements thématiques :



- biodiversité et changement climatique ;
- environnement urbain ;
- zones humides et littoral ;
- pressions humaines.

Ces regroupements couvrent quarante-deux (42) indicateurs, répartis entre treize (13) structures partenaires du SISEI.

Un fait marquant de cette session a été la mise en place des organes de gouvernance du SISEI, en particulier le comité de pilotage, le comité scientifique et les équipes thématiques.

Ces instances garantiront le fonctionnement du système en temps réel.

👉 **Première soirée de l'environnement 2025**



Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de communication, et afin de renforcer le dialogue avec ses partenaires, l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) a initié depuis 2022 des rencontres périodiques avec ses usagers, dans un cadre convivial. L'objectif est de partager ses activités, ses défis, mais aussi de mieux se faire connaître des citoyens béninois.

La première édition de l'année 2025 s'est tenue le mercredi 28 mai 2025, à l'hôtel Golden Tulip de Cotonou. Cette rencontre a permis à l'ABE et à ses partenaires d'échanger sur les principales réalisations de l'année 2024. Les échanges sur les réalisations de l'Agence ont permis aux participants de mieux comprendre les actions de l'Agence mais également de suggérer des pistes d'amélioration afin de renforcer son impact en matière de développement durable au Bénin.

La rencontre a également servi de cadre de discussion autour d'une thématique d'actualité : « l'intelligence artificielle au service de la gestion de l'environnement ». Ce sujet a suscité un vif intérêt parmi les participants, ainsi que plusieurs interrogations concernant l'appropriation de cette technologie dans les pratiques environnementales. Pour plus d'informations cliquer sur : <https://abe.bj/actualites/1375-premiere-edition-de-la-soiree-de-lenvironnement-lintelligence-artificielle-une-nouvelle-alliee-pour-la-gestion-durable-de-lenvironnement/>.

👉 **Délivrance de permis d'émission atmosphérique**

Après la société BENIN CASHEW S.A., c'est au tour de Fabrimétal de s'inscrire dans une démarche de conformité en sollicitant un permis d'émission atmosphérique. Fabrimétal est une entreprise sidérurgique implantée dans la zone franche industrielle de Sèmè-Podji, spécialisée dans la fabrication de fer à béton et les travaux de métallurgie. Pour ses opérations, l'entreprise utilise de la ferraille collectée localement,



considérée comme un déchet, qu'elle transforme en fer à béton. Elle recourt également à des huiles usagées pour alimenter le four destiné au réchauffement des lingots produits.

Pour rappel, le permis d'émission atmosphérique est une attestation qui certifie qu'une structure respecte les normes d'émission en vigueur sur une période donnée de son activité.

À l'issue de l'évaluation technique, un avis favorable a été émis pour la délivrance du permis, sous réserve de la prise en compte de quelques recommandations spécifiques visant à renforcer la conformité environnementale de l'entreprise.

Inspections environnementales

Une campagne d'inspection a été organisée, durant le mois d'avril 2025, ciblant les unités d'élimination des déchets solides et liquides. Au total, vingt-deux (22) structures ont été inspectées dans 11 communes

réparties sur 07 départements : Djougou, Parakou, Cotonou, Comè, Ouidah, Abomey-Calavi, Sèmè-Podji, Sakété, Toffo, Tori et Zè.

Les structures inspectées peuvent être classées en trois catégories, selon le type d'activité exercée :

- (i) les unités de collecte et de traitement,
- (ii) les unités de transport,
- (iii) les unités de traitement.



Tricycle de collecte de déchets solides ménagers

Au cours de ces inspections, différentes

pièces administratives nécessaires à l'installation de ces unités ont été vérifiées. Il s'agit notamment de :

- l'agrément du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT),
- le Certificat de Conformité Environnementale et Sociale (CCES),
- le rapport d'audit environnemental et social interne,
- le plan d'urgence environnementale,
- les permis de déversement des eaux usées industrielles ou d'émissions atmosphériques.

Les conditions de pré-collecte, de collecte, de stockage et de traitement des différentes catégories de déchets ont également été évaluées.

Il ressort de cette campagne que la majorité des unités inspectées disposent d'un agrément délivré par le MCVT ainsi que du CCES. La plupart assurent le transport des déchets dans des conditions sécuritaires



acceptables pour l'environnement et utilisent des méthodes de traitement adaptées à la nature des déchets gérés.

Cependant, plusieurs insuffisances ont été relevées : de nombreuses structures stockent les déchets dans des zones non aménagées, entraînant ainsi la contamination des aires de stockage. Le matériel utilisé est souvent inadapté et en quantité insuffisante. Par ailleurs, les conditions de travail des employés dans la

plupart de ces structures sont jugées insatisfaisantes.

De manière générale, cette campagne d'inspection a révélé que les structures visitées génèrent des nuisances environnementales liées au traitement des déchets. Des recommandations ont été formulées à l'endroit des différents acteurs en vue d'améliorer les conditions de travail et de renforcer les pratiques environnementales dans ce secteur d'activité.



Déchets ultimes déversés à même le sol à Tori

👉 Évaluation environnementale et sociale

• Campagne sur les nouvelles procédures de l'Évaluation environnementale et sociale

Comme annoncé dans le premier numéro de ce bulletin, l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) a organisé, au cours de ce trimestre, une campagne de sensibilisation sur les nouvelles procédures d'évaluation environnementale et sociale au Bénin.

Pendant un mois, du 22 avril au 22 mai 2025, l'Agence est allée à la rencontre de ses usagers dans tous les départements du pays afin d'échanger avec eux sur les nouvelles modalités de l'évaluation environnementale et sociale.



Cette campagne a ciblé principalement les promoteurs de projets des secteurs public et privé, ainsi que les institutions décentralisées. Durant la campagne, les quatorze (14) guides ci-après ont été présentés aux participants :

- deux (2) guides généraux actualisés sur l'Étude d'impact environnemental et social (EIES) et sur l'Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) ;



- cinq (05) anciens guides sectoriels actualisés relatifs aux (i) projets d'aménagements forestiers et d'aires protégées, (ii) projets routiers, (iii) projets d'adduction d'eau, (iv) projets d'électrification et (v) projets d'exploitation minière et industrielle ;
- quatre (04) nouveaux guides élaborés sur les (i) projets de centrales électriques, (ii) projets relevant du secteur du bâtiment et des travaux publics, (iii) projets d'exploitation pétrolière et (iv) les projets transfrontaliers ;
- trois (03) nouveaux canevas élaborés relatifs au Plan d'action de réinstallation, (ii) au plan cadre de gestion environnementale et sociale et (iii) à l'évaluation d'une EIES.

La campagne a été l'occasion pour l'ABE de présenter le service en ligne d'obtention du CCES qui est désormais totalement dématérialisée.



Campagne à Cotonou



Campagne à Bohicon

• Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES)

Au cours de ce trimestre, plusieurs projets de développement, portés par différentes sociétés, ont sollicité l'obtention du Certificat de conformité environnementale et sociale (CCES), condition préalable à l'autorisation de mise en œuvre de leurs activités.

Soixante-quinze (75) rapports d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ont été analysés durant la période. Parmi eux, soixante-treize (73) ont reçu un avis favorable, sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors des ateliers de validation. En amont de ces ateliers, quarante-huit (48) visites de sites ont été réalisées afin d'évaluer les conditions réelles d'implantation des projets.

Par ailleurs, cinquante-deux (52) CCES ont été délivrés au cours de ce trimestre. Une lettre d'acceptation a également été émise pour un projet soumis à une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES). Il convient de rappeler que les NIES concernent les projets de catégorie C, qui ne requièrent pas un CCES délivré par le ministre en charge de l'Environnement. Toutefois, le Directeur Général de l'ABE peut autoriser la mise en œuvre de ces projets à travers une lettre d'acceptation, après avoir établi des prescriptions environnementales de base pour les activités concernées.



Enfin, il faut noter la validation d'un document de Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) au cours de cette période, marquant une avancée dans l'intégration des considérations environnementales et sociales dans la planification des projets.

• Audits environnementaux et sociaux

Au cours du deuxième trimestre 2025, trente et une (31) unités ont été auditées. Parmi elles, vingt (20) sociétés de la place ont régularisé leur situation avec la procédure de l'audit environnemental et social externe de mise en conformité et onze (11) structures ont fait l'objet d'audit environnemental et social externe. De plus, vingt et une (21) unités ont fait l'objet de suivis de la mise en œuvre des recommandations formulées lors des audits antérieurs que l'ABE leur avait effectués. Par ailleurs, six (06) sociétés en procédure de régularisation de leur image environnementale et sociale ont obtenus leurs Certificats de Conformité Environnementale et Sociale de mise en conformité au cours de ce trimestre.



Les unités ayant fait l'objet de ces procédures sont localisées un peu partout sur le territoire national. Il s'agit des départements du Littoral, de l'Atlantique, de l'Ouémé, du Mono, du Zou, du Borgou et de la Donga. Ces unités interviennent dans les secteurs du stockage et de distribution d'hydrocarbures (les stations-service), les centres commerciaux, le secteur éducatif (garderies), ainsi que dans l'agro-alimentaire (avec la production de pâtes alimentaires,

de bonbons, de biscuits, de jus de fruits, d'alcool, de farine de blé, etc. ...), le secteur minier, l'assainissement (valorisation des huiles usagées), l'industrie cosmétique et autres industries (fabrication de papiers et d'emballages carton).

Globalement, sur les plans environnemental, social, sécuritaire et sanitaire, les insuffisances relevées concernent la mauvaise gestion des huiles usagées, l'absence de suivi de la qualité de l'air, la non-réalisation de l'audit interne annuel conformément aux recommandations des textes, l'absence d'un plan d'urgence, la non déclaration de tous les employés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et des conditions de travail souvent insatisfaites pour des employés, la non souscription à une police d'assurance santé au profit des employés, ainsi que l'absence des visites médicales d'embauche et annuelles.

Toutes les unités auditées au cours du deuxième trimestre ont une performance environnementale de niveau 1, ce qui sous-tend l'existence de non-conformités majeures au sein de ses unités. En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des recommandations, le taux moyen de mise en œuvre des recommandations pour l'ensemble des unités suivies est de 51%.

A l'issue des différentes évaluations, des recommandations sont formulées afin d'assurer une amélioration continue de la performance environnementale des unités.



- **Suivi des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES)**



Vingt-huit (28) projets et structures ont vu la mise en œuvre de leurs plans de gestion environnementale et social appréciée par l'ABE au cours du deuxième trimestre 2025. Parmi eux, on peut compter dix (10) projets d'aménagements forestiers, trois (3) infrastructures, trois (3) stations-service, trois (3) industries, deux (2) projets d'adduction d'eau potable et une (1) carrière. Parmi les vingt-huit (28) suivis réalisés, quinze (15) concernent le secteur public, tels que le projet de construction de pôle agroalimentaire de l'agglomération du Grand Nokoué à Abomey-Calavi, le projet de renforcement en eau potable d'Akpakpa à partir du champ de captage d'Agbokou et environs (Porto-Novo) avec un nouveau système d'AEP ; le projet d'aménagement et de bitumage de la route des pêches, Bénin (Phase 2 : Tronçon Adounko-Porte du non-retour et aménagements connexes). Le taux moyen de la mise en œuvre des mesures du PGES est de 62% pur l'ensemble des projets.

- ☞ **Education environnementale : importance de l'arbre pour l'homme et son environnement avec les écoliers**

Les activités relatives à l'éducation environnementale se sont intensifiées durant ce second trimestre. Les apprenants de différentes écoles primaires et maternelles ont touché du doigt les bienfaits de la nature.

- **Sensibilisation sur l'importance de l'arbre**

« **Un écolier, un arbre ; un enfant, un arbre, ensemble plantons des arbres pour sauver la planète** » est le slogan qui a marqué la séance de sensibilisation dans chacune des dix (10) écoles sélectionnées. Cette sensibilisation vise à interpeller les apprenants et à éveiller leur conscience sur la nécessité de préserver la planète à travers la mise en terre et l'entretien des plants. Cinq (5) pieds de Fraké (*Terminalia superba*) ont été de façon symbolique plantés dans chacune des écoles. Les apprenants en l'occurrence les membres des clubs verts préalablement installés, ainsi que les



enseignants encadreur, ont été responsabilisés pour le suivi et l'entretien des plants. Les apprenants, émus, ont promis d'arroser les plants régulièrement.

- **Mise en place de jardin potager**

La mise en place de jardins potagers est une autre activité qui a permis d'initier les enfants aux techniques de jardinage et de se rapprocher de la nature. Des pépinières ont été préalablement apprêtées dans les écoles avec les enfants. Elles contenaient des graines de tomate, de piment et de légume (gboma), crincrin.



Après six (06) semaines, les jeunes plants provenant des pépinières préalablement installées ont été repiqués pour la création du jardin scolaire. Aussi, les jeunes enfants ont été initiés aux techniques de jardinage.

- **Dynamisation des clubs verts installés**

Suite à l'installation des clubs verts, les élèves membres, sous la direction des enseignants encadreur, ont établi un plan d'actions avec des activités à faire, à des dates précises, ainsi que les responsables. Les rôles étant bien répartis entre les membres du club, chaque élève a été responsabilisé d'une activité précise.



- ☞ **Autres sensibilisations**

L'ABE a organisé plusieurs autres séances de sensibilisation au cours de ce trimestre à l'endroit des collectivités locales. Le mardi 14 mai et le jeudi 15 mai 2025, des sessions de sensibilisation se sont tenues respectivement à Parakou et à Djougou, réunissant chefs religieux, responsables de quartiers, chefs de collectivités et membres de la société civile sur leur rôle et leurs responsabilités dans la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, le jeudi 26 juin 2025, une autre session de sensibilisation a réuni les élus locaux des départements du Borgou et de l'Alibori à Kandi au siège de la Direction départementale du Cadre de Vie et des Transports de l'Alibori.

Ces sessions de sensibilisation ont été initiées par l'ABE suite à des constats répétés dans le septentrion de certaines insalubrités dans les villes.





Session de sensibilisation à Kandi



Participants à la session de sensibilisation à Parakou

3 - INTERVIEW : MONSIEUR DOMINIQUE BALLEUR, SPECIALISTE DE LA DEPOLLUTION



Dans un contexte mondial marqué par la dégradation croissante de l'environnement, la gestion de la pollution est devenue un enjeu majeur pour les pays en développement comme le Bénin. Qu'il s'agisse de la pollution de l'air, de l'eau, des sols ou encore de la mauvaise gestion des déchets, les défis sont nombreux et complexes.

Pour mieux comprendre ces enjeux et identifier des pistes d'actions concrètes, notre rédaction est allée à la rencontre d'un expert de renommée internationale dans le domaine de la dépollution. Fort de plusieurs années d'expérience en Europe, en Afrique et plus particulièrement au Bénin, notre invité partage avec nous son regard éclairé, ses constats de terrain, mais aussi ses recommandations pour une meilleure gouvernance environnementale.

À travers cet entretien exclusif, nous vous invitons à plonger au cœur des réalités environnementales de notre pays, dans le but de sensibiliser, d'informer et surtout de susciter une prise de conscience collective.

1. POUR COMMENCER, POUVEZ-VOUS VOUS PRESENTER A NOS LECTEURS ?

De formation naturaliste, spécialisé en géologie, j'ai rapidement orienté mes compétences vers les activités de dépollution, en plein essor au début des années 1990. J'ai d'abord intégré le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), puis la filiale française d'un bureau d'études international, où j'ai participé au traitement de plusieurs dizaines de sites parmi les plus grands chantiers de dépollution de cette époque, y compris des sites orphelins pris en charge par l'État via l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

En 1998, j'ai fondé mon propre bureau d'ingénierie, spécialisé dans la gestion des déchets et des eaux usées, ainsi que dans la prévention des risques et des pollutions. Les activités se sont ensuite



diversifiées, intégrant notamment : les travaux de dépollution (chimique et pyrotechnique), le déminage, la sûreté (notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme), la conception de matériels militaires.

Entre 2012 et 2017, mes interventions se sont concentrées sur la détection et le traitement de toxiques de guerre, ainsi que de polluants particulièrement dangereux ou persistants. Ces expériences spécifiques ont été mises à profit entre 2017 et 2019 pour intervenir sur des sites pétroliers et parapétroliers à fort enjeu environnemental. À la clôture de ces opérations, j'ai accepté, fin 2019, une mission au Bénin dans le cadre du programme MCA Bénin II, portant sur la gestion des sols pollués. À l'issue de ce chantier, j'ai fait le choix de rester en Afrique, afin de poursuivre des missions d'ingénierie, piloter des chantiers de construction et contribuer au transfert de technologies au profit des entreprises locales.

2. QU'EST-CE QUE LA DE POLLUTION, ET POURQUOI EST-ELLE SI IMPORTANTE ?

La dépollution est un domaine d'activités qui regroupe tous les savoirs et actions (technologiques, réglementaires et financiers) ayant pour but la réduction des situations néfastes à l'environnement et aux populations. D'un point de vue technique et opérationnel, les missions de dépollution ont principalement pour objectif de faire cesser les nuisances et les risques causés par l'introduction, volontaire ou non, de matières dangereuses dans l'environnement. Ces opérations peuvent faire appel à de très nombreuses disciplines scientifiques et pratiques qui doivent être mises en synergie pour répondre efficacement à chaque problématique.

La dépollution - mais de manière plus large les missions de prévention des risques et de contrôle des niveaux de contaminations (qualité des eaux, des sols et des rejets de toutes natures) - doivent garantir aux populations, aux administrations ainsi qu'aux assureurs et aux financiers, que les actions de l'exploitant et les activités pratiquées ne créent pas de préjudices aux diverses composantes de l'environnement, aux ressources naturelles (eau potable par exemple), aux riverains (incluant les personnels du site) et aux investisseurs (propriétaires des entreprises ou acheteurs d'un site par exemple).

3. D'APRES VOTRE EXPERIENCE AU BENIN, COMMENT EVALUEZ-VOUS LA SITUATION ACTUELLE EN MATIERE DE DE POLLUTION DANS LE PAYS ?

De par son histoire et ses ressources limitées, le Bénin a été très peu et très tardivement industrialisé. Le nombre de sites pollués est donc « relativement » restreint. Toutefois, le pays n'échappe pas à plusieurs types de pollutions courantes, inhérentes aux activités humaines :

- Les pollutions chroniques liées à la pollution urbaine, et en particulier celles liées aux déchets ménagers et industriels, ainsi que celles relatives aux eaux usées et aux eaux pluviales non traitées ;
- Les contaminations anciennes trouvant leur origine dans les débuts de l'industrialisation : ces pollutions sont, soit concentrées à l'échelle d'un site (stockage de produits pétroliers, d'huiles, de phytosanitaires...), soit diffuses et souvent liées à l'épandage de produits (principalement agricoles) ;



- Les pollutions récentes ayant pour causes des activités industrielles implantées ces dernières décennies : production d'énergie, industries extractives, stockages, traitements des matières premières, productions de matières transformées, gestion des déchets et sous-produits industriels, accidents de transports, rejets volontaires.

Toutefois, ces pollutions ne sont pas à évaluer sur le seul critère du nombre ou de leur étendue, mais également en prenant en compte la vulnérabilité importante des populations exposées, ainsi que le manque de mesures d'évaluation, de protection ou de réhabilitation disponibles.

4. PARLEZ-NOUS DE LA GESTION D'UN CAS DE DEPOLLUTION DANS LEQUEL VOUS ETES INTERVENU AU BENIN.

Les opérations de dépollution sont relativement peu nombreuses au Bénin si on excepte l'organisation de la gestion des déchets urbains. J'ai eu la chance de gérer l'un des plus importants chantiers de ces dernières années : le tri des sols excavés dans le cadre des chantiers d'électrification du MCA BENIN II. Les sols provenant des travaux étaient transportés sur le site de Takon au Nord de Porto-Novo, où nous procédions à leur analyse et leur stockage protégé. Les sols non pollués étaient mis à la disposition de la SGDS pour recouvrir les déchets urbains. Les quelques centaines de mètres cubes de sols pollués identifiés ont été encapsulés dans une structure de haute sécurité (alvéole étanche) aménagée spécifiquement sur le site, dans le respect des normes les plus strictes.

5. AVEZ-VOUS D'AUTRES EXEMPLES CONCRETS OU DES EXPERIENCES MARQUANTES QUE VOUS POURRIEZ PARTAGER AVEC NOS LECTEURS DANS LE CADRE DE VOS INTERVENTIONS EN MATIERE DE DEPOLLUTION ?

J'interviens depuis 1991 sur des chantiers de dépollution de tous types, de toutes tailles, dans de nombreuses zones géographiques, et chaque opération est différente. Les derniers grands chantiers que j'ai eu à prendre en charge concernent principalement des sites industriels : vidange d'un bac de soufre liquide chaud, démolition et dépollution d'une raffinerie de 76 ha, traitement des pollutions suite à l'incendie d'une usine de lubrifiants, expertise d'une pollution sur un site pétrolier au Tchad, construction d'une installation de traitement des eaux polluées au Congo... Ces opérations font appel à toutes les ressources disponibles, souvent dans l'urgence, et avec une forte contrainte administrative. Ces chantiers requièrent donc de larges compétences pluridisciplinaires, une très grande réactivité, une forte adaptabilité et une expérience du terrain, qui ne s'acquièrent qu'avec le nombre des missions effectuées.

6. A VOTRE AVIS, DE QUOI LE BENIN A-T-IL BESOIN POUR AMELIORER SA GESTION DES CAS DE POLLUTION ?

Les principaux besoins pour la gestion efficace des risques de pollutions au Bénin pourraient être les suivants :



- Un cadre réglementaire plus précis, et plus complet, plus contraignant, tout en restant adapté aux particularités nationales
- Une structure administrative plus développée et plus autonome pour détecter et contrôler les sources de pollutions, et disposant de moyens (humains, analytiques et financiers) ainsi que des pouvoirs pour faire appliquer strictement la réglementation
- Une ingénierie indépendante capable de réaliser les expertises, les mesures et études indispensables : évaluation des risques et des mesures de prévention proposées par les entreprises, contrôles et suivis des sites à risques et des milieux sensibles, évaluation des pollutions et des impacts, suivi et supervision des opérations de dépollution, caractérisation des risques résiduels après remédiation...

Sans les prérequis ci-dessus, les aspects purement techniques liés aux opérations de dépollution ne pourront pas se développer : formation d'opérateurs spécialisés, création de structures de dépollution, exploitation de centres de gestion des polluants et des déchets spéciaux...

7. VOUS AVEZ TRAVAILLÉ EN EUROPE EN AFRIQUE ET AU BENIN : QUELLES DIFFÉRENCES MAJEURES CONSTATEZ-VOUS DANS LA GESTION DES CAS DE POLLUTION ENTRE CES CONTEXTES ?

Outre les particularités de chaque pays dans leur approche des travaux de dépollution (expériences, moyens, technologies...), la principale différence observable dans la gestion de ces problématiques repose sur la doctrine de l'État et de ses services dans la prévention, la détection, l'identification, la prise en charge et le traitement des cas de pollution.

En premier lieu, la manière dont l'État gère ses propres sources de pollution (de sa responsabilité ou par héritage d'une situation plus ancienne) est très variable. Cependant, ce paramètre fixe la cohérence de l'action publique, mais aussi l'exemplarité qui peut être exigée de la part des entreprises.

Un autre paramètre est la pression foncière : lorsque les besoins en foncier constructible augmentent et que les sites disponibles sont de plus en plus rares, la dépollution devient indispensable pour libérer des emprises gelées et dont la valeur augmente.

Le dernier point est l'écart dans la qualification, l'expérience et l'organisation des services en charge de la gestion administrative et juridique des dossiers. Le manque de formation et de cas pratiques, les capacités d'interventions limitées ainsi que la faible coordination des corps de l'État (Ministères, Préfets, forces de police, justice...) ne permettent pas d'anticiper et de prévenir les pollutions potentielles, ou de gérer les cas de pollutions avérées.

Les entreprises, elles, disposent de ressources, de spécialistes et du retex leur assurant de contrer les actions administratives et judiciaires si celles-ci ne sont pas suffisamment pertinentes. L'implication des entreprises dans la prévention et la remédiation des pollutions est donc un facteur prévisible qui ne dépend généralement que de la pression des autorités : sans règle, sans contrôle, sans sanction... les entreprises ne font pas d'efforts réels pour maîtriser les risques, gérer leurs déchets et traiter les pollutions.



8. QUELS CONSEILS OU RECOMMANDATIONS DONNERIEZ-VOUS AUX STRUCTURES EN CHARGE DES QUESTIONS DE POLLUTION POUR FAIRE FACE PLUS EFFICACEMENT AUX DEFIS DE LA DE POLLUTION ?

Plusieurs entreprises du Bénin sont aujourd'hui en mesure de réaliser des travaux de dépollution dans des conditions techniques et économiques acceptables. Ce n'est donc pas un facteur limitant. Mais elles ne peuvent pas travailler sans cadre : réglementation, cahier des charges, autorisations...

Les intervenants des services de l'État (fonctionnaires, juristes, scientifiques, tiers-experts...) devraient être en capacité de maîtriser toutes les spécialités impliquées dans la prévention, l'évaluation, la modélisation et le traitement des pollutions. Ils doivent également être en mesure de rédiger avec précision les documents (constats, comptes-rendus, rapports, expertises, évaluations techniques, environnementales et financières...), qui seront souvent présentés aux autorités administratives et judiciaires, et qui seront soumis à la lecture contradictoire de spécialistes chevronnés représentant les entreprises.

Ces intervenants devraient également disposer de moyens d'action, mais aussi de répression, rapides, ciblés et contraignants, pour anticiper et faire face aux situations rencontrées : cautions financières, suspension des activités, amendes, saisies administratives... application du principe du « pollueur – payeur », et ce, avant même les actions en justice, dont les procédures s'inscrivant dans le temps long, sont peu compatibles avec la réactivité exigée dans les interventions de dépollution.

Ces moyens simples devraient donner la possibilité aux services de l'Etat de mettre en place les mesures correctives d'urgence nécessaires, même en cas de défaillance des entreprises.

9. POUR CONCLURE, QUEL MESSAGE SOUHAITERIEZ-VOUS ADRESSER A NOS LECTEURS ET A TOUS LES ACTEURS CONCERNES PAR LA GESTION DES URGENCES ENVIRONNEMENTALES AU BENIN ?

En matière de pollution des sols, de l'eau, de l'air, des aliments... nous héritons des situations laissées par des prédécesseurs, et nous devons nous efforcer de léguer cet environnement dans un meilleur état. Cela implique de prévenir et de stopper les dégradations toujours plus dangereuses à mesure que les matières manipulées et les process sont plus complexes : déchets diversifiés, nouvelles batteries, produits raffinés... Les entreprises ont toujours la capacité de prévenir les risques, de maîtriser les process et de remédier aux pollutions, à la condition que les volontés et les pressions réglementaires, administratives, juridiques et financières soient suffisantes. Ces contraintes ne devraient pas être considérées comme un frein au développement, mais comme un facteur de sélection des activités les plus vertueuses et les plus profitables à l'économie et à la population sur le long terme.

4- AGENDA & ANNONCES

Le troisième trimestre sera marqué par plusieurs formations. On peut nommer :

- la formation des acteurs de l'enseignement maternel et primaire sur les nouveaux guides pédagogiques.



- Le renforcement des capacités des services techniques de toutes les mairies du Bénin sur des sujets liés à la gestion de l'environnement.
- La sensibilisation des élus locaux des départements de l'Atacora et de la Donga sur les questions d'hygiène et d'assainissement dans les communes.

5- COIN ECOCITOYEN

Aujourd'hui dans notre coin éco-citoyen nous vous proposons un petit quiz de cinq questions pour vérifier si vous êtes « un vrai écocitoyen ». Il est vivement souhaité de faire l'évaluation personnellement.

Question 1 : Vous sortez faire des courses. Quel est votre premier réflexe ?

- * a) J'emporte mon sac réutilisable.
- * b) J'achète un sac plastique en caisse.
- * c) Je prends plusieurs petits sacs sans réfléchir.

Question 2 : Que faites-vous des appareils électriques en veille ?

- * a) Je les débranche pour éviter le gaspillage d'énergie.
- * b) J'éteins la lumière mais laisse les appareils branchés.
- * c) Je ne fais pas attention.

Question 3 : Comment gérez-vous vos déchets organiques ?

- * a) Je les composte pour enrichir la terre.
- * b) Je les jette avec les autres ordures.
- * c) Je ne me suis jamais posé la question.

Question 4 : Vous avez un trajet de moins de 2 km à faire. Vous choisissez :

- * a) La marche ou le vélo.
- * b) La moto ou la voiture.
- * c) Je prends ce qui est disponible sans réfléchir.

Question 5 : Comment contribuez-vous à la protection de l'environnement ?

- * a) En sensibilisant mon entourage et en adoptant des gestes éco-responsables.
- * b) J'essaie de faire attention mais sans trop de contraintes.
- * c) Je n'ai pas encore adopté de gestes spécifiques.

Résultats :

- **5 bonnes réponses : Félicitations !** Vous êtes un véritable écocitoyen. Continuez à montrer l'exemple !



- **3-4 bonnes réponses** : Vous êtes sur la bonne voie ! Quelques ajustements et vous serez un expert du mode de vie éco-responsable.
- **Moins de 3 bonnes réponses** : Il est temps de changer vos habitudes ! Chaque petit geste compte pour l'environnement.

Merci d'avoir participé à ce quiz !

6- MOT DE CLOTURE

Le deuxième trimestre a été marqué par de nombreuses actions menées par l'Agence, dans le but de répondre efficacement aux besoins en matière de gestion et de protection de l'environnement.

Restez informés pour mieux connaître les initiatives de l'ABE et devenir, à votre tour, des relais d'information et de sensibilisation dans votre entourage.

7- REDACTEURS

- ♦ Anne-Marie J. AHANDESSI KOGBLEVI, Chef Service Communication et Appui aux Collectivités Locales (SCACL)
- ♦ Marius Hugues DEGLA, Directeur de l'Information Environnementale et du Suivi de l'Environnement (DIESE)

8- COORDINATION

François-Corneille KEDOWIDE, Directeur Général.



